



La Direction Régionale des Finances Publiques de la Gironde



Mise à jour 1^{er} décembre 2015

Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde



24, Rue François de Sourdis - BP 908

33060 BORDEAUX Cedex

Tél :05.56.90.76.00

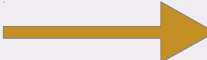

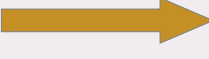

Fax :05.57.81.66.54

Mail : drfip33@dgfip.finances.gouv.fr

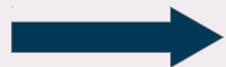
La **Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)** d'Aquitaine et du département de la Gironde a été créée le 1^{er} mars 2010, et résulte, dans son format actuel, de la fusion des deux administrations : Impôts et Comptabilité publique, organisée au plan national.

Elle est dirigée par Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, Administrateur général des Finances publiques.

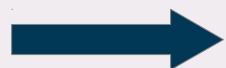
Elle exerce de nombreuses missions **au plan départemental ...** :

-  Calcul et contrôle de l'impôt, ainsi que lutte contre la fraude,
-  Recouvrement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat, des collectivités territoriales et d'organismes publics,
-  Tenue des comptes et paiement des dépenses de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics,
-  Prestations d'expertise et de conseil financier auprès des services de l'Etat et des collectivités locales

..... mais aussi certaines au plan régional :



La politique immobilière de l'Etat : elle veille au respect de la stratégie immobilière de « L'Etat propriétaire » pour tous les immeubles occupés par les administrations de l'Aquitaine. Interlocutrice du préfet de la Région, elle l'assiste par l'intermédiaire du responsable régional de la politique immobilière, **Jacques ORTET**, dans l'élaboration du schéma directeur immobilier régional, mais également dans l'application d'autres politiques publiques (comme la mobilisation du foncier public pour la construction de logements sociaux ou l'adaptation des locaux à l'accueil du public handicapé).



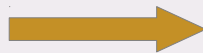
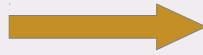
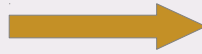
Le contrôle budgétaire en région assure le contrôle général des dépenses déconcentrées. Ce contrôle s'exerce sur tous les documents de programmation budgétaire ainsi que sur les actes engageant financièrement l'État. Il permet de s'assurer de la soutenabilité budgétaire des documents prévisionnels de gestion. **Olivier GOULET**, Contrôleur Général Economique et Financier contrôle, avec son équipe, les engagements sous la forme d'avis préalables ou de visas déterminés sur la base de critères exclusivement budgétaires et en fonction de seuils qui diffèrent selon les groupes d'appartenance de la région. Selon les actes, ce contrôle s'exerce a priori ou a posteriori. Elle examine par ailleurs les comptes rendus d'utilisation des crédits et emplois transmis par les gestionnaires.



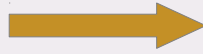

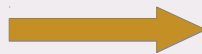
Le conseil aux décideurs publics

La DRFIP comprend 3 pôles métiers et des missions rattachées et repose sur une organisation collégiale (le directeur régional est assisté de trois directeurs responsables de pôle et de responsables de mission).

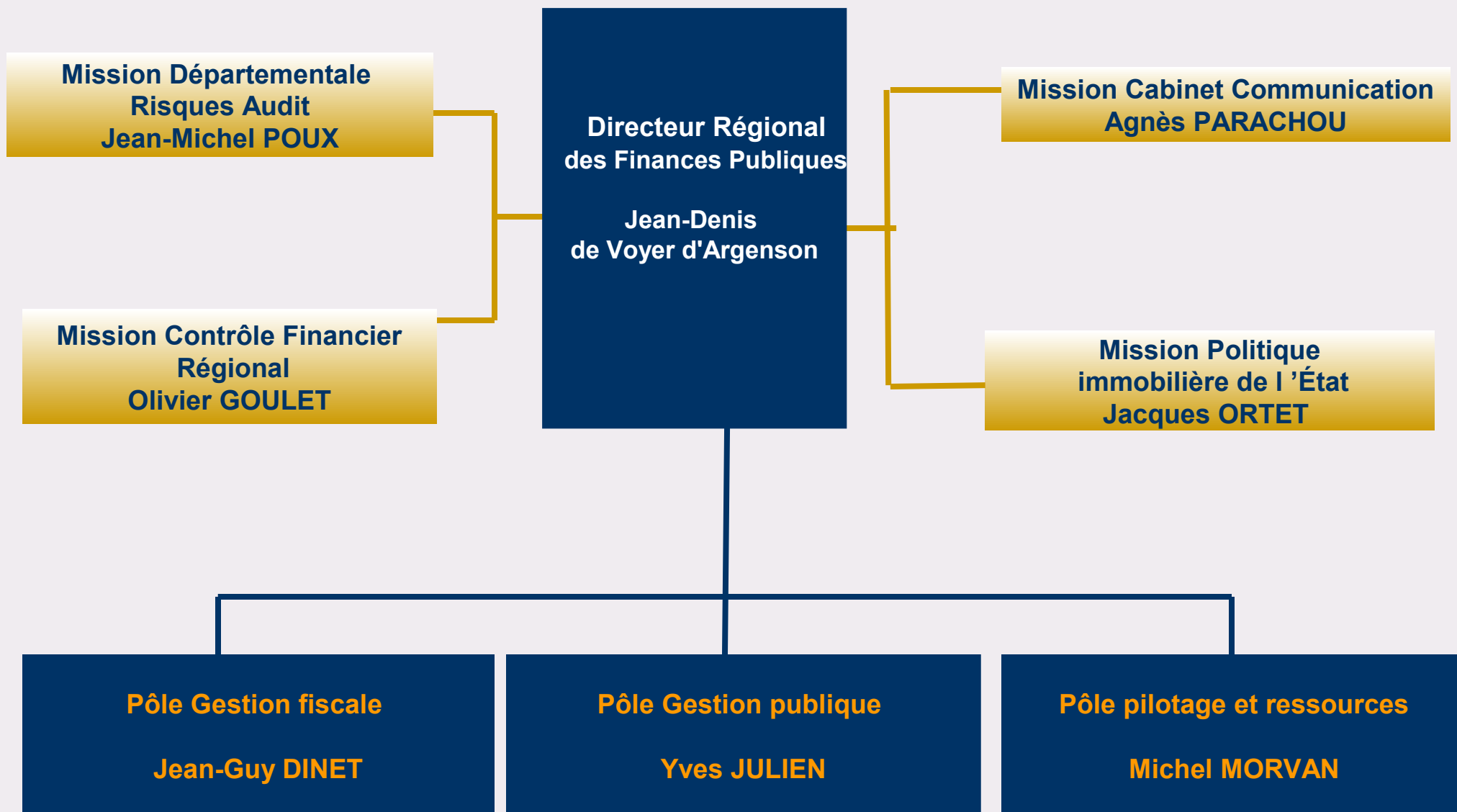
- **les pôles** : chaque pôle est dirigé par un administrateur général des finances publiques, assisté par un directeur adjoint, administrateur des finances publiques.

-  Pôle fiscalité
-  Pôle gestion publique
-  Pôle pilotage et ressources

- **quatre missions** directement rattachées au directeur régional :

-  La mission départementale risques et audit
-  La mission politique immobilière de l'Etat
-  La mission cabinet-communication
-  Le contrôle budgétaire régional

Organigramme



La pôle fiscalité

Directeur : Jean Guy DINET
Directeur Adjoint : Angel GONZALEZ

Division Fiscalité des particuliers et des missions foncières

Assiette des impôts
des particuliers

Recouvrement des
impôts des
particuliers et amendes

Cadastre

Publicité Foncière

Division Fiscalité des professionnels

Assiette des impôts
des professionnels

Recouvrement des
impôts des
professionnels

Contentieux du
recouvrement
de l'impôt

Huissiers des Finances
Publiques

Division Contrôle fiscal

Contrôle fiscal
(Programmation,
Contrôles de toute nature)

Assistance
fiscale
internationale

Recherche

Contrôle de la contribution
à
l'audiovisuel public

Division Affaires Juridiques

Contentieux
administratif
et juridictionnel

Sécurité juridique
et fiscale

Agréments fiscaux

Conciliateur
départemental

Le pôle gestion publique

Directeur : Yves JULIEN
Directeur Adjoint : Thierry MOUGIN
Chargé de mission « Conseil aux décideurs publics » : Bernard GEOFFROY



Le pôle pilotage et ressources

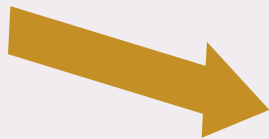


Les structures :

- **3 Services des impôts des particuliers / Services des impôts des entreprises**
- **12 Services des impôts des particuliers**
- **12 Services des impôts des entreprises**
- **4 Centres des impôts fonciers**
- **6 Services de Publicité Foncière**
- **les Brigades**
- **les Pôles**



- **6 brigades de vérifications**
- **1 brigade de fiscalité patrimoniale**
- **1 brigade de contrôle et de recherche**



- **1 pôle recouvrement spécialisé**
- **6 pôles de contrôle et d'expertise**
- **1 pôle d'enregistrement**
- **1 pôle de régularisation déconcentré**

Les structures : suite

- **13 Postes spécialisés secteur local dont 1 recette Bordeaux Métropole, 1 Paierie régionale et 1 Paierie départementale**
- **1 Poste spécialisé hôpital (CHU)**
- **1 Poste spécialisé amendes**
- **23 postes mixtes**

- **1 Pôle national de soutien au réseau (intercommunalité, fiscalité, comptabilité)**

Zoom sur



La **Mission** **Contrôle Budgétaire** en **Région**



SES ACTEURS :

La mission **CBR** de la DRFIP Aquitaine (**Olivier GOULET, Contrôleur Général économique et financier**) intervient en amont des services de la Dépense, participe à la maîtrise de l'exécution des lois de finances ;

- répond aux demandes d'expertise des bureaux sectoriels de la **Direction du Budget** ;

- informe tout au long de l'année les Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels des risques budgétaires identifiés ;

- intervient en matière d'expertise et de conseil auprès des **Gestionnaires locaux** :

 - **Services de l'Etat** ;

 - **EPN à caractère administratif (12), Groupements d'intérêt public (8),**

- assiste le Recteur dans sa fonction de contrôle des Universités passées en responsabilité et compétences élargies (RCE) (3 universités après la fusion de 3 universités bordelaises au 1er janvier 2014).

Ses Missions

- 1. Analyser la soutenabilité budgétaire (BOP, actes, budget) dans un contexte budgétaire très contraint.**
- 2. Apprécier la qualité de l'information financière.**
- 3. Connaître et analyser les déterminants et les circuits de la dépense.**
- 4. Informer et conseiller les ordonnateurs et les opérateurs.**

SES MODALITES D'INTERVENTION

Examen des Budgets :

- avis et contrôle de tous les BOP (en 2013-2014 : 52 BOP locaux) ;
- échanges périodiques avec les ordonnateurs, les CBCM et la DB.

Contrôle des actes :

- **contrôle à priori** (sur les actes significatifs et à fort enjeu budgétaire adapté fonction des arrêtés de contrôle de chaque ministère) ;
- **contrôle à posteriori.**

Évaluation des circuits et procédures (ECP): le CBR veille au risque de dérive budgétaire et s'assure de la fiabilité des processus administratifs générant la dépense.

LES ENJEUX :

- Contribution au pilotage budgétaire

(Un suivi des emplois et de la consommation des ETPT renforcé (DPG)....)

Zoom sur



La Mission Régionale Politique Immobilière de l'État et le rôle de son responsable (RRPIE)



LES ENJEUX

1- Optimiser le parc immobilier de l'Etat

- optimiser les implantations et l'occupation des sites
- céder les biens devenus inutiles
- assurer aux agents un cadre de travail de qualité et fonctionnel
- faire bénéficier les usagers de meilleures conditions d'accueil

2- Gérer le parc immobilier grâce à des conventions d'utilisation et des loyers budgétaires

3- Maintenir en état le parc immobilier grâce au programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat »

4- Promouvoir l'offre de logements, notamment sociaux, en libérant des terrains de l'Etat.

LES ACTEURS

L 'Etat-proprétaire est représenté par :

- le **Ministre chargé du Domaine** au niveau central
- le **Préfet de région** au niveau déconcentré

Au niveau régional :

- le **Préfet de région** est le responsable de la stratégie immobilière dans la région.
- le **RRPIE**, placé sous l 'autorité du DRFIP, est l 'interlocuteur du Préfet de région et assure la liaison avec les correspondants de la politique immobilière de l'Etat dans les DDFIP et les services locaux du Domaine de la DRFIP. **En Gironde, cette fonction est occupée par Jacques ORTET, Administrateur Général des Finances Publiques.**

Au niveau départemental

- le **Préfet de département** est chargé de la mise en œuvre de la stratégie immobilière à l'échelle du département
- le correspondant de la **PIE** (ou RDPIE), placé sous l'autorité du DDFIP

LE ROLE DU RESPONSABLE REGIONAL PIE

1- Assistance au Préfet :

↳ dans le suivi des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)

↳ dans l'élaboration des futurs schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR)

⇒ démarche stratégique : rationaliser l'organisation de la politique immobilière en définissant le référentiel des SDIR

2- Analyse des besoins immobiliers des administrations et opérateurs de l'État

3 - Appui des administrations sur la conduite des projets immobiliers

4 - Animation de la politique d'entretien du patrimoine de l'État dans un contexte budgétaire contraint

5- Participation à la mise en oeuvre de la politique publique en faveur du logement : mobilisation du foncier public pour la construction de logements sociaux ou accueil des réfugiés